

M<sup>e</sup> Tanham

■ IIE RENCONTRES SOLICITORS – AVOCATS D'AVIGNON

VAUCLUSE

# My avocat meets english solicitor

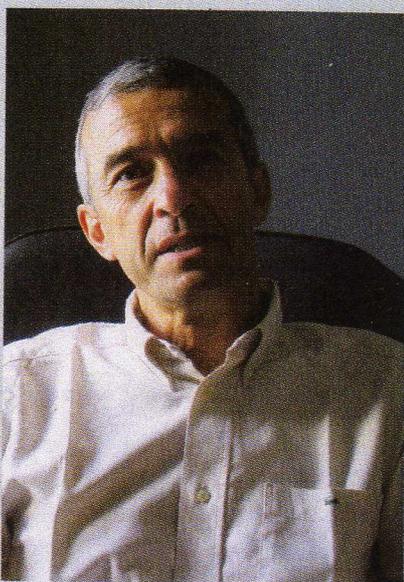
Le TGI d'Avignon accueillera le 11 septembre prochain les 2<sup>e</sup> Rencontres Solicitors Avocats, une manifestation organisée par le barreau d'Avignon qui permettra de comparer les droits anglo-saxons et français, et de nouer des liens franco-britannique, à l'heure où les professions judiciaires évoluent.

**TPBM :** Pourquoi organiser cette manifestation avec les avocats anglais ?

**Me Tanham :** Je me suis rendu aux premières rencontres de ce type en mars dernier à Londres, en représentation de la conférence nationale des bâtonniers, et j'ai trouvé cela très intéressant. Au niveau européen, les dossiers internationaux se multiplient, dans les domaines des mariages et divorces par exemple, mais aussi au niveau des entreprises ou de la propriété. En tant que bâtonnier, je me dois d'anticiper l'évolution de notre profession et j'ai estimé qu'une telle manifestation pouvait constituer un champ intéressant pour les avocats d'Avignon. Autre exemple, à l'heure actuelle, s'il y a un litige mettant en jeu des personnes des deux nationalités, les cabinets d'Avignon ne savent pas faire et le dossier doit être délocalisé à Paris. En Angleterre, il y a exactement la même problématique : souvent les cabinets de province sont essaiés, ce qui engendre, en plus, des surcoûts importants !

**Ces rencontres peuvent-elles être suivies dans le cadre de la formation professionnelle ?**

**Me Tanham :** Oui, tout à fait, c'est validé au titre de la formation continue. Tout d'abord, parce que cela permet aux avocats de leur apporter des notions générales du droit anglais dans différents domaines comme celui des contrats de travail par exemple, mais aussi parce que ces rencontres ont pour but de créer des réseaux, nouer des liens entre les différents barreaux. Enfin, les professions judiciaires sont toutes en mutation en Europe. Si ces rencontres se poursuivent à l'avenir, elles devraient se dérouler alternativement en France et en Angleterre, d'autant qu'on tend aujourd'hui vers une harmonisation des professions de service dans



le cadre du droit européen. Or, les monopoles constituent des infractions au titre du traité de Rome et de la libre circulation des biens et des personnes, nos professions qui subissent ces réformes, sont donc bien en mutation. En Angleterre, les choses sont plus avancées, mais nous aussi nous évoluons peu à peu par rapport à ces questions.

**Et quels thèmes, plus précisément, seront-ils abordés lors de ces rencontres ?**

**Me Tanham :** Nous allons traiter notamment de la fiducie, quelque chose qui n'est pas très familier aux juristes français tandis que pour les anglo-saxons cela représente la moitié de leur activité ! C'est un outil très puissant et très utile, mais qui jusqu'il y a peu encore était contraire au droit civil fran-

çais. Une autre conférence s'intéressera au blanchiment d'argent. Avec les nouvelles directives européennes, les avocats ont en effet des obligations de signalement, de même que les banquiers ou les assureurs, de toutes transactions ou dossiers suspects. Il faut donc y être préparé. Ces rencontres vont nous permettre de comparer les pratiques en cours dans les deux pays.

**Avez-vous par ailleurs d'autres projets d'ici à la fin de l'année pour vos derniers mois en tant que bâtonnier ?**

**Me Tanham :** En juillet, nous avons organisé Euromed et la Journée du Droit du théâtre. Nous souhaitons reconduire cette manifestation l'an prochain et l'institutionnaliser. J'ai aussi le projet de mettre en place des journées environnementales du Rhône en y associant les barreaux de Lyon, Valence, Avignon et Marseille autour de la problématique de la pollution et de l'environnement. Cela pourrait être, *why not*, le prochain thème des rencontres Solicitors – Avocats à Londres l'an prochain qui nous permettrait de comparer avec ce qui se fait là-bas à propos de la Tamise. Je crois que le rôle d'un bâtonnier est de chercher de nouveaux champs d'activités pour les avocats, comme l'international ou les problèmes liés à l'environnement. Le domaine de l'environnement est d'ailleurs un champ très intéressant qui va de plus en plus se développer.

↳ PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIE ROMAN